

Individualisme et holisme méthodologiques

Un dossier documentaire

Alain Beitone

Septembre 2010

Document 1 :

« La théorie du choix rationnel (TCR) étant une variante de l'« individualisme méthodologique » (IM), on précisera d'abord la signification de cette notion. Elle désigne un paradigme, c'est-à-dire une conception d'ensemble des sciences sociales, qui se définit par trois postulats. Le premier pose que tout phénomène social résulte de la combinaison d'actions, de croyances ou d'attitudes individuelles (P1 : *postulat de l'individualisme*).

Il s'ensuit qu'un moment essentiel de toute analyse sociologique consiste à « comprendre » le pourquoi des actions, des croyances ou des attitudes individuelles responsables du phénomène qu'on cherche à expliquer. Selon le second postulat, « comprendre » les actions, croyances et attitudes de l'acteur individuel, c'est en reconstruire le sens qu'elles ont pour lui, ce qui — en principe du moins — est toujours possible (P2 : *postulat de la compréhension*). Quant au troisième postulat, il pose que l'acteur adhère à une croyance, ou entreprend une action *parce qu'elle a du sens* pour lui, en d'autres termes que la cause principale des actions, croyances, etc. du sujet réside dans le sens qu'il leur donne, plus précisément dans les raisons qu'il a de les adopter (P3 : *postulat de la rationalité*). Ce dernier postulat exclut, par exemple, qu'on explique les croyances magiques par la « mentalité primitive », la « pensée sauvage » ou la « violence symbolique », ces notions faisant appel à des mécanismes opérant à l'insu du sujet, à l'instar des processus chimiques dont il est le siège. Il n'implique pas cependant que le sujet soit *clairement* conscient du sens de ses actions et de ses croyances. On reviendra plus loin sur ce point délicat. Il n'implique pas non plus que les raisons des acteurs ne dépendent pas de *causes*, telles que les ressources cognitives de l'acteur ou d'autres variables caractéristiques de sa situation, au sens large de ce terme, et du contexte dans lequel il se trouve.

Si le paradigme de l'IM est courant dans les analyses sociologiques les plus anciennes, c'est seulement à la fin du XIXe siècle qu'il est identifié. Pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui IM, l'économiste autrichien C. Menger emploie l'expression d'« atomisme », bien malencontreuse, car elle semble ignorer que les individus sont insérés dans un contexte d'institutions, de règles, de traditions, qu'ils ont des ressources, des dispositions, des capacités sociales et cognitives variables. L'expression d'« individualisme méthodologique » proposée à l'origine par Schumpeter sur la base d'une indication de Max Weber, ne comporte pas ces connotations. C'est sans doute pourquoi elle s'est imposée.

L'IM étant apparu dans le contexte des discussions théoriques et méthodologiques entre économistes, ces derniers, à la suite de C. Menger, associent généralement aux postulats de l'IM, le postulat selon lequel les actions individuelles obéiraient à des motivations utilitaristes. L'IM se trouve alors conjugué avec la tradition benthamienne, selon laquelle l'individu agit sous l'empire d'un « calcul des plaisirs et des peines » ou, dans un langage plus moderne, d'un « calcul coût-avantage » ou « calcul coût-bénéfice » (CCB).

Mais de conjuguer l'IM et l'utilitarisme n'est en rien nécessaire. L'IM n'implique, en aucune façon par lui-même, une représentation du comportement, des attitudes ou des croyances les faisant dériver d'un CCB. Ce point a été vu avec une parfaite clarté par les sociologues se recommandant de l'IM, notamment par Max Weber »

Source : R. Boudon : « *Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ?* », **Sociologie et sociétés**, vol. XXXIV.1

Document 2 :

« La société moderne est composée d'individus. Cette affirmation, bien qu'elle en ait l'air, n'est pas un simple truisme. Elle signifie que la société est formée d'acteurs pleinement socialisés, conforme aux exigences du système, et, en même temps, que ces acteurs sont autonomes, sont des sujets. Pour un vaste courant de la sociologie classique, ce postulat participe totalement de l'idée de société car la cohérence et la stabilité de la vie sociale résultent de la socialisation des acteurs. Non seulement il n'y a pas véritablement de contradiction entre le « déterminisme » et la « liberté », entre le système et les acteurs, mais l'unité de l'acteur et du système est un mécanisme essentiel d'intégration. A la différence de la socialisation communautaire, la socialisation moderne engendre une autonomie individuelle issue de l'universalisme culturel et de la complexité croissante des systèmes sociaux. De ce point de vue, l'acteur et le système apparaissent comme les deux faces complémentaires, subjectives et objectives, d'un même ensemble.

Ce postulat, cet acte de foi aussi, a été discuté dès les origines de la sociologie, et il est constamment mis en cause depuis une trentaine d'années. C'est sur ce plan que les critiques de la sociologie classique et de sa conception de la modernité sont les plus vives et les plus fermes. »

F. DUBET et D. MARTUCCELLI, **Dans quelle société vivons-nous ?**, Seuil, 1998 (p. 43)

Document 3 :

« On oppose souvent trois types d'approche méthodologique de la réalité sociale et de la constitution des normes. Il apparaît en effet que l'on a en apparence à sa disposition trois solutions évidentes pour rendre compte des modalités de la configuration de l'action sociale.

La première correspondrait au fait qu'il n'y a que des acteurs individuels dont le comportement permet de rendre compte de la vie sociale. La deuxième correspondrait au fait inverse que ces acteurs individuels sont déterminés dans leur comportement par leur appartenance collective. Il apparaît convenable et possible de construire alors une troisième position en quelque sorte intermédiaire (qui ralliera alors tous les esprits) que l'on pourrait qualifier d'interactive. On peut alors commodément associer ces trois positions aux noms de Weber, Durkheim et Simmel, en dépit de la complexité de leurs contributions effectives.

Il est possible, cependant, d'indiquer le caractère insuffisant d'une telle typologie et d'essayer de montrer que la difficulté se situe en réalité à un autre niveau qui dépasse ces distinctions en apparence évidentes. Le problème central est le suivant : il n'y a certes que des individus singuliers qui agissent, soit de manière interdépendante, soit, éventuellement, de manière isolée. La manière dont ils agissent toutefois n'est généralement pas liée à des choix individuels, mais, dans une large mesure, à des normes collectives. »

P. DEMEULENAERE, **Les normes sociales. Entre accords et désaccords**, Coll. Sociologies, PUF, 2003 (p. 43)

Document 4 :

« Quand je m'acquiesce de ma tâche de frère, d'époux ou de citoyen, quand j'exécute les engagements que j'ai contractés, je remplis des devoirs qui sont définis, en dehors de moi et de mes actes, dans le droit et dans les mœurs. Alors même qu'ils sont d'accord avec mes sentiments propres et que j'en sens intérieurement la réalité, celle-ci ne laisse pas d'être objective ; car ce n'est pas moi qui les ai faits, mais je les ai reçus par l'éducation. Que de fois, d'ailleurs, il arrive que nous ignorons le détail des obligations qui nous incombent et que, pour les connaître il nous faut consulter le Code et ses interprètes autorisés ! De même, les

croyances et les pratiques de sa vie religieuse, le fidèle les a trouvées toutes faites en naissant ; si elles existaient avant lui, c'est qu'elles existent en dehors de lui. Le système de signes dont je me sers pour exprimer ma pensée, le système de monnaies que j'emploie pour payer mes dettes, les instruments de crédit que j'utilise dans mes relations commerciales, les pratiques suivies dans ma profession, etc., etc., fonctionnent indépendamment des usages que j'en fais. Qu'on prenne les uns après les autres tous les membres dont est composée la société, ce qui précède pourra être répété à propos de chacun d'eux. Voilà donc des manières d'agir, de penser et de sentir qui présentent cette remarquable propriété qu'elles existent en dehors des consciences individuelles.

Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu, mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non. Sans doute, quand je m'y conforme de mon plein gré, cette coercition ne se fait pas ou se fait peu sentir, étant inutile. Mais elle n'en est pas moins un caractère intrinsèque de ces faits, et la preuve, c'est qu'elle s'affirme dès que je tente de résister. Si j'essaye de violer les règles du droit, elles réagissent contre moi de manière à empêcher mon acte s'il en est temps, ou à l'annuler et à le rétablir sous sa forme normale s'il est accompli et réparable, ou à me le faire expier s'il ne peut être réparé autrement. S'agit-il de maximes purement morales ? La conscience publique contient tout acte qui les offense par la surveillance qu'elle exerce sur la conduite des citoyens et les peines spéciales dont elle dispose. Dans d'autres cas, la contrainte est moins violente ; elle ne laisse pas d'exister. Si je ne me soumet pas aux conventions du monde, si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient, produisent, quoique d'une manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite. Ailleurs, la contrainte, pour n'être qu'indirecte, n'en est pas moins efficace. Je ne suis pas obligé de parler français avec mes compatriotes, ni d'employer les monnaies légales ; mais il est impossible que je fasse autrement. Si j'essayais d'échapper à cette nécessité, ma tentative échouerait misérablement/Industriel, rien ne m'interdit de travailler avec des procédés et des méthodes de l'autre siècle ; mais, si je le fais, je me ruinerai à coup sûr. Alors même que, en fait, je puis m'affranchir de ces règles et les violer avec succès, ce n'est jamais sans être obligé de lutter contre elles. Quand même elles sont finalement vaincues, elles font suffisamment sentir leur puissance contraignante par la résistance qu'elles opposent. Il n'y a pas de novateur, même heureux, dont les entreprises ne viennent se heurter à des oppositions de ce genre.

Voilà donc un ordre de faits qui présentent des caractères très spéciaux : ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un pouvoir de coercition en vertu duquel ils s'imposent à lui. Par suite, ils ne sauraient se confondre avec les phénomènes organiques, puisqu'ils consistent en représentations et en actions ; ni avec les phénomènes psychiques, lesquels n'ont d'existence que dans la conscience individuelle et par elle. Ils constituent donc une espèce nouvelle et c'est à eux que doit être donnée et réservée la qualification de sociaux. Elle leur convient ; car il est clair que, n'ayant pas l'individu pour substrat, ils ne peuvent en avoir d'autre que la société, soit la société politique dans son intégralité, soit quelqu'un des groupes partiels qu'elle renferme, confessions religieuses, écoles politiques, littéraires, corporations professionnelles, etc. D'autre part, c'est à eux seuls qu'elle convient ; car le mot de social n'a de sens défini qu'à condition de désigner uniquement des phénomènes qui ne rentrent dans aucune des catégories de faits déjà constituées et dénommées. Ils sont donc le domaine propre de la sociologie. Il est vrai que ce mot de contrainte, par lequel nous les définissons, risque d'effaroucher les zélés partisans d'un individualisme absolu. Comme ils professent que l'individu est parfaitement autonome, il leur semble qu'on le diminue toutes les fois qu'on lui fait sentir qu'il ne dépend pas seulement de lui-même. Mais puisqu'il est aujourd'hui incontestable que la plupart de nos idées et de nos

tendances ne sont pas élaborées par nous, mais nous viennent du dehors, elles ne peuvent pénétrer en nous qu'en s'imposant ; c'est tout ce que signifie notre définition. On sait, d'ailleurs, que toute contrainte sociale n'est pas nécessairement exclusive de la personnalité individuelle ».

Emile Durkheim, **Les règles de la méthode sociologique** (1895),

http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/regles_methode/regles_methode.html

Document 5 :

« Selon Mancur Olson (1978), la logique de l'action individuelle et celle de l'action collective sont deux choses distinctes.

La participation à une action collective (grève, manifestation, etc.) a un coût au sens large du terme, pas seulement économique, mais également en temps, en énergie dépensée, etc. A contrario, son efficacité marginale (l'apport individuel) est nulle ou presque (c'est d'autant plus vrai que le groupe est grand). Le fait que tout le monde profite des bénéfices de l'action collective (si elle aboutit), que l'on y ait participé ou non, a pour conséquence que l'on peut avoir tendance à compter sur les autres sans se mobiliser soi-même. Il semble alors rationnel de se comporter en passager clandestin (*free rider*). Or, si tout le monde fait le même calcul, personne ne s'engage dans le mouvement collectif et celui-ci ne peut alors pas avoir lieu. C'est ce que Mancur Olson appelle le paradoxe de l'action collective.

Seuls des mécanismes coercitifs (la participation est obligatoire ; son non respect expose à des sanctions) ou incitatifs (des biens et des récompenses individuels sont distribués en plus du bien collectif) rendent l'action possible. La pratique du piquet de grève et de toute forme de blocage des locaux), celle du *closed-shop* (contrôle des emplois par les syndicats) ou encore les avantages sociaux fournis aux syndiqués par leur organisation dans certains pays du nord de l'Europe en sont différentes illustrations.

La théorie d'Olson, qui s'inscrit dans une perspective économique et utilitariste, a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce qu'elle ne prend pas en compte les dimensions sociales de l'engagement. La pression du groupe, la crainte d'être perçu comme déloyal et de voir ainsi son image se dégrader rendent parfois difficile l'adoption d'une attitude de passager clandestin. La participation à l'action collective participe de la construction de l'estime de soi, et plus globalement d'une identité ».

C. Béraud et B. Coulmont, **Les courants contemporains de la sociologie**, PUF, Coll. Licence, 2008, (pp. 105-106)

Document 6 :

« Ce qu'on a coutume de désigner par deux concepts différents « l'individu » et la « société », ne constituent pas, comme l'emploi actuel de ces deux termes nous le fait souvent croire, deux objets qui existent séparément, ce sont en fait des niveaux différents mais inséparables de l'univers humain. (...)

Le terme de configuration sert à créer un outil conceptuel maniable, à l'aide duquel on peut desserrer la contrainte sociale qui nous oblige à penser et à parler comme si « l'individu » et « la société » étaient deux figures différentes et de surcroît antagonistes. (...)

Quatre hommes assis autour d'une table pour jouer aux cartes forment une configuration. Leurs actes sont interdépendants. (...) Ce qu'il faut entendre par configuration, c'est la figure globale toujours changeante que forment les joueurs ; elle inclut non seulement leur intellect, mais toute leur personne, les actions et les réactions réciproques. Comme on peut le voir, cette configuration forme un ensemble de tensions. (...)

Au centre des configurations mouvantes, autrement dit au centre du processus de configuration, s'établit un équilibre fluctuant des tensions, un mouvement pendulaire d'équilibre des forces, qui incline tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ces équilibres de forces fluctuants comptent parmi les particularités structurelles de toute configuration.

[Le concept de configuration] s'applique aussi bien aux groupes relativement restreints, qu'aux sociétés formées par des milliers ou des millions d'êtres interdépendants. Qu'il s'agisse de professeurs et d'élèves dans une classe, de médecins et de patients dans un groupe thérapeutique, des habitués d'un café à leur table réservée, ou d'enfants au jardin d'enfants, tous forment ensemble des configurations relativement transparentes ; mais les habitants d'un village, d'une grande ville ou d'une nation forment, eux aussi, des configurations, bien que celles-ci ne soient pas directement perceptibles, du fait de la plus grande longueur et différenciation des chaînes d'interdépendances qui relient les hommes ».

Norbert Elias, **Qu'est-ce que la sociologie ?**, Editions de l'Aube, 1991 (pp. 156-159)

Document 7 :

« Le relationnalisme méthodologique constitue les relations sociales en entités premières, caractérisant alors les acteurs individuels et les formes collectives comme des entités secondes, des cristallisations spécifiques de relations sociales prises dans des contestes socio-historiques variés. (...)

Le relationnalisme pourrait même être au cœur de nombre de raisonnements sociologiques, mais la polarisation entre holisme et individualisme a pu rendre difficile sa constitution explicite comme troisième programme.

Le relationnalisme méthodologique conduit à redéfinir l'objet même de la sociologie. Ni la société, ni les individus envisagés comme des entités séparées, mais les relations entre individus (des interactions de face-à-face aux interdépendances larges qu'on appelle « structures sociales »), ainsi que les univers objectivés qu'elles fabriquent et qui leur servent de supports, en tant qu'ils sont constitutifs à la fois des individus et des phénomènes sociaux » Philippe Corcuff, **Les nouvelles sociologies**, Coll. 128, Armand Colin, 2^{ème} éd., 2007.

Document 8 :

« Quand je prends le train, j'ai des projets, des intérêts, des tactiques, des modèles culturels de courtoisie qui expliquent pourquoi et comment je voyage. Il est sans doute intéressant de voir comment je m'engage dans l'action. Mais ma conduite est aussi fabriquée par autre chose que mes intentions et ma culture ; les trains existent sans moi, les horaires aussi, mes ressources financières aussi, mes obligations professionnelles aussi...La sociologie consiste à penser ensemble les voyageurs et le train, les élèves et l'école, les électeurs et le système politique ». François Dubet : **Le travail des sociétés**, Seuil, 2009

Document 9 :

« La perspective de l'individualisme méthodologique consiste à rechercher les causes de tout phénomène social dans des actions, des croyances ou des attitudes individuelles.

Boudon met en garde ses lecteurs contre différentes fausses interprétations de ce principe. Le sens méthodologique de l'individualisme ne doit pas se confondre avec le sens moral (synonyme d'égoïsme) ou le sens sociologique du terme (que l'on emploie pour désigner les sociétés au sein desquelles l'autonomie des individus se trouve valorisée). Adopter une telle perspective, n'empêche pas de considérer que les individus ont été socialisés. L'action n'est pas suspendue « dans une sorte de vide social ». Elle s'inscrit toujours dans un système de

contraintes, plus ou moins pesantes, plus ou moins explicites et plus ou moins clairement perçues par l'individu. Enfin, le principe de l'individualisme méthodologique ne signifie pas que le sociologue renonce à s'intéresser aux actions et aux acteurs collectifs ».

C. Béraud et B. Coulmont, **Les courants contemporains de la sociologie**, PUF, Coll. Licence, 2008, (pp. 98-99)

Document 10 :

« Des actions rationnelles d'un point de vue individuel peuvent produire des effets macroscopiques contraires à l'intérêt des acteurs. Dans d'autres cas, les effets peuvent être désirables mais non attendus. Effets de composition désirables et non désirables peuvent coexister. Reprenons le cas de l'« inflation » de demande scolaire, auquel Boudon fait souvent référence dans ses ouvrages. La poursuite des études décidée par les élèves et leurs familles est un choix rationnel. Ils atteignent ainsi une meilleure position sociale. Or, si tout le monde se comporte ainsi, l'une des conséquences est la baisse de la valeur des diplômes, qui vient contrarier l'espoir d'ascension sociale des acteurs. Il s'agit d'un effet indésirable. Parallèlement, la hausse de la qualification moyenne de la population active, également induite par la demande scolaire accrue, a un effet positif sur la productivité du travail, donc sur la croissance économique. Cet effet non voulu est désirable ».

C. Béraud et B. Coulmont, **Les courants contemporains de la sociologie**, PUF, Coll. Licence, 2008, (p. 101)